

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =  
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

**Herausgeber:** Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

**Band:** 20 (1922)

**Heft:** 12

**Vereinsnachrichten:** Conférences professionnelles des géomètres de la Suisse romande  
: Lausanne, 3-4 novembre 1922

**Autor:** C.R.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de la complète universalité de toutes les organisations internationales, scientifiques et similaires.

C'est dans cet espoir que l'année 1923 qui va commencer consacrera dans ce domaine et dans la vie économique une amélioration désirable que je souhaite une cordiale « Bonne Année » à tous les lecteurs de notre organe. Je remercie tous mes collaborateurs pour l'intérêt qu'ils ont porté à notre journal et je les prie de même que le cercle entier de nos lecteurs de continuer, pendant l'année qui va s'ouvrir, leur bienveillance envers notre publication.

*F. Bäschlin.*

### **Conférences professionnelles des géomètres de la Suisse romande.**

Lausanne, 3—4 novembre 1922.

La Société vaudoise des géomètres officiels, section de la Société suisse des géomètres, encouragée par le succès des conférences professionnelles qu'elle avait organisées l'année dernière, n'a pas hésité à assumer la responsabilité de convier à nouveau cette année la corporation des géomètres à une seconde série de conférences professionnelles dont le programme était le suivant:

- 1<sup>o</sup> Introduction du feuillet fédéral dans le canton de Vaud, par M. J. Mermoud, président de la Société vaudoise des géomètres officiels;
- 2<sup>o</sup> Généralités sur le cadastre français, par M. Hegg, directeur du Registre foncier vaudois;
- 3<sup>o</sup> Technique du remembrement en France, par M. Colas, ingénieur du génie rural, à Bray-sur-Seine;
- 4<sup>o</sup> Conservation du Cadastre en Suisse, par M. Baltensperger, inspecteur fédéral du Cadastre;
- 5<sup>o</sup> Droits d'eau et registre foncier suisse, par M. Aeby, professeur à l'Université de Fribourg;
- 6<sup>o</sup> Triangulation fédérale, par M. Zœlly, chef de la Section de géodésie au Service topographique fédéral;
- 7<sup>o</sup> Le nouveau théodolite Wild et son utilisation pour la mesure optique des distances, par M. Bäschlin, professeur à l'École polytechnique fédérale;
- 8<sup>o</sup> Remaniement parcellaire de terrains à bâtir, par M. Jaquet, géomètre officiel à Montreux;

9<sup>o</sup> Instruments tachimétriques autoréducteurs, par M. Jarre, ingénieur du génie rural à Paris.

La conférence a réuni 89 participants, parmi lesquels les assistants ont été heureux de compter, outre M. Jarre, M. R. Danger, géomètre du domaine de l'État à Paris, accompagné des élèves de l'École de géomètres qu'il a fondée à Paris. M. Danger a bien voulu lire le travail de M. Colas, retenu chez lui par des circonstances de famille. Nous constatons de nouveau avec plaisir la présence à ces conférences de tous les chefs de service fédéraux et cantonaux des bureaux compétents; ils ont ainsi montré non seulement l'intérêt qu'ils portent à la discussion des questions professionnelles, mais également leur désir de coopérer amicalement et d'aider dans la mesure de leurs forces à la coordination et à la réalisation des efforts des géomètres suisses.

La seconde série des conférences professionnelles a été ouverte par une allocution de Monsieur Dufour, Conseiller d'État chargé du Département de Justice et Police, remplaçant M. Fricker, Conseiller d'État chargé en Département des Finances.

Nous ne pouvons pas donner ici un aperçu même succinct des conférences que l'auditoire a suivies avec un intérêt soutenu et la plus vive attention, mais disons simplement que les sujets judicieusement choisis ont été traités par les conférenciers de la manière la plus complète, avec une clarté et une abondance de détails auxquelles les assistants ont rendu un juste hommage.

Nous espérons pouvoir publier in extenso une ou deux conférences. En outre, nous croyons savoir que la série complète des travaux présentés sera publiée dans le « Journal des Géomètres-experts français » et que le Comité de la Section vaudoise s'entendra avec la Rédaction de ce dernier journal pour en faire un tirage à part qui sera mis à la disposition des collègues.

N'oublions pas de parler du banquet officiel, auquel s'étaient fait représenter, les autorités cantonales, par M. le Conseiller d'État Dufour, et les autorités municipales par nos collègues Prodon, préfet et Deluz, municipal. La plus complète camaraderie et la plus franche gaîté n'ont cessé d'y régner; peut-être la Ville de Lausanne en a-t-elle été quelque peu complice par

l'envoi d'un contingent respectable et respecté de bouteilles de vin d'honneur.

De vives félicitations ont été adressées au Comité d'organisation et à la Société vaudoise pour la mise au point impeccable de ces conférences et pour l'occasion qu'elles ont fournie aux assistants de reprendre contact avec de nombreux collègues. Nous gardons pour la bonne bouche le fait d'avoir pu lier connaissance avec nos collègues français et nous saluons dans cette charmante rencontre le commencement de relations suivies qui ne pourront qu'être profitables à tous. C. R.

### **Aenderung in der Subventionserteilung im Kanton Appenzell I.-Rh.**

Am 7. November dieses Jahres revidierte der Große Rat des Kantons Appenzell I.-Rh. die kantonale Vollziehungsverordnung zum Gesetze betreffend die Förderung der Landwirtschaft durch den Bund. Die Tagesblätter berichteten hierüber kurz, der Kanton *Appenzell-I.-Rh. subventioniere künftig Bodenverbesserungen nur dann, wenn der beteiligte Bezirk dem Kanton die Hälfte rückvergüte*. Der Leser mußte aus dieser zwar richtigen, aber unvollständigen Berichterstattung schließen, der Kanton Appenzell I.-Rh. würde von jetzt ab nur noch halb so viel für die Unterstützung der Bodenverbesserungen aufwenden als früher. Dies trifft nun glücklicherweise nicht zu. Der bisher bewilligte, zu Lasten der Staatskasse fallende Beitrag an Bodenverbesserungen in der Höhe von Fr. 2000. — im Jahre wurde nämlich beibehalten. Durch die Mitwirkung der Bezirke ist also eigentlich der jährliche Kredit für Bodenverbesserungen verdoppelt worden.

Die Beziehung der Bezirke, Gemeinden und anderer Interessenten zur Deckung der Meliorationskosten ist nicht neu. Die Gemeinden des Kantons *Zug* haben stets 5 % der Erstellungskosten an die in ihrem Gebiete vorgenommenen Bodenverbesserungen zu leisten. Auf Kantonsratsbeschluß kann der Beitrag der Gemeinde sogar bis auf 15 % erhöht werden. Liegt im Kanton *Luzern* eine Bodenverbesserung im Interesse einer Gemeinde, dann hat auch diese einen Beitrag zu leisten. Ueber die Pflicht und das Maß der Unterstützung entscheidet im Streit-